

PORTANT ATTRIBUTION D'UN PRIX DE JEU-CONCOURS

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'UCA ;

Vu le règlement intérieur de l'UCA ;

Vu la délibération n°2021-12-17-06 du conseil d'administration de l'Université Clermont Auvergne du 17 décembre 2021 donnant délégation au Président pour l'attribution des prix de concours, des bourses à la mobilité et toute aide individuelle, dans la limite des crédits alloués à ces dispositifs ;

Vu l'arrêté n° EPE UCA-2026-317 portant ouverture du jeu-concours « Journées scientifiques de l'école doctorale sciences de la vie, santé, agronomie, environnement » (JED SVSAE) ;

ARRETE

Article 1 :

Dans le cadre du jeu-concours « Journées scientifiques de l'école doctorale sciences de la vie, santé, agronomie, environnement » (JED SVSAE), qui s'est déroulé les 12 et 13 mai 2026, les prix suivants sont attribués :

Prix communication orale :

- 1^{er} prix : Meilleure communication orale tout thème confondu attribué par le public : 300€ (financé par l'INSERM) : Romane BONY
- 2^{ème} prix : Meilleure communication orale tous thème confondu attribué par le jury : 300€ (financé par l'ED SVSAE) : Line BRUGIERE
- 3^{ème} prix : Meilleure communication orale dans la thématique « Biologie Santé » attribuée par le jury : 300€ (financé par Helixio) : Camille MARCANTEI
- 4^{ème} prix : Meilleure communication orale dans la thématique « Cancer » attribué par le jury : 300€ (financé par l'INSERM) : Charline JUBAN
- 5^{ème} prix : Meilleure communication orale dans la thématique « Environnement » attribué par le jury : 300€ (financé par l'ED SVSAE) : Amadou Bamba NIANE
- 6^{ème} prix : Meilleure communication orale dans la thématique « Innovations en santé et recherche translationnelle » attribué par le jury : 300€ (financé par le CICS) : Antoine PURAVET

Prix communication poster :

- 1^{er} prix : Meilleur poster dans la thématique « Cancer » attribué par le jury : 300€ (financé par le CLARA) :Jessy AOOUN
- 2^{ème} prix : Meilleur poster tout thème confondu attribué par le jury : 250€ (financé par la Fondation UCA) : Noémie CHEUVART
- 3^{ème} prix : Meilleur poster tout thème confondu attribué par le public : 250€ (financé par la Fondation UCA) : Laila RODRIGUES DE ARAUJO ALVES CRUZ

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'UCA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Président de l'Université Clermont Auvergne
Mathias BERNARD



Le 28 juin 2026

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*